

DECISION DU MAIRE N° 2025-009D

Demande de subvention au Conseil départemental 13
Aide Travaux de proximité

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-005 Délégations du conseil municipal au maire, et notamment son alinéa n°26,

CONSIDERANT qu'il est de bonne administration de solliciter des subventions d'investissements à divers partenaires institutionnels publics,

CONSIDERANT que chaque investissement présenté ci-dessous a une valeur inférieure à 100.000€ HT et qu'il peut donc être procédé à des demandes de subvention par Décision du maire, en lieu et place d'une Délibération du conseil municipal,

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose d'une politique d'aide aux communes via divers programmes de subventions.

Notamment, les travaux peuvent être financés à 70% par le Département au titre des « Travaux de proximité », dit « PROXI ». Le montant des investissements ainsi financés est plafonné à 85.000€ HT, pour une subvention maximum de 59.500€ HT, et pour des travaux ne dépassant pas 100.000€ HT.

Chaque commune peut demander chaque année un maximum de 7 dossiers au titre de ce fond de subvention.

	Désignation	Coût € HT	Département PROXI 2023 70% (sur 85.000€ HT)	Autofinancement communal 30% minimum
1	Travaux de voirie et création de raccordements électriques entre la rue Arquier et l'avenue Henri Barbusse	90.996,98€ HT (Écrêté à 85.000€ HT)	59.500€	31.496,98 €

Planning prévisionnel de réalisation

Travaux d'amélioration fonctionnelles et de sécurité dans les écoles : 2nd semestre 2025

DECIDE :

- De solliciter le conseil départemental 13 pour l'attribution de subvention au titre des travaux de proximité 2025, pour les projets présentés ci-dessus, à un taux de 70%, pour un montant total d'investissements de 90.996,98 € et une subvention de 59.500,00 €,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du département,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Madame la Première adjointe, à signer tout document y afférant.

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-Préfecture le : **26 JUIN 2025**

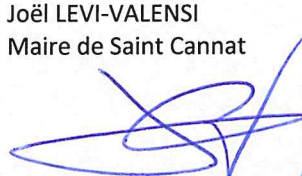
Publié le :

29/06/2025

Fait à saint Cannat le 26 juin 2025

Joël LEVI-VALENSI

Maire de Saint Cannat



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2025-009D

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-26T10-08-55.00 (MI262127759)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20250626-2025-009D-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention au Conseil départemental 13 -
Travaux de Proxi Travaux de voirie et création raccords
entre la rue Arquier et l'avenue Henri Barbusse



26/06/2025

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025_009D_SubventionCD13_proxi2023_arquier.P... Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 26/06/25 à 10:08
Date 26/06/25 à 10:08
Date 26/06/25 à 10:17

Par ELSENHEIMER Sophie
Par ELSENHEIMER Sophie